

### \*Introduction

Le ministère de l'Éducation nationale mène depuis plusieurs années une politique en faveur de l'usage des technologies de l'information et de la communication. Au sein de l'Éducation nationale, la sous-direction des TICE a pour mission de traduire cette politique et de généraliser l'usage d'internet et des NTIC en : fixant les grandes orientations en matière de développement de ces technologies dans l'enseignement scolaire, mettant en place des plans académiques de diffusion de dispositifs de formation multimédia, soutenant la production de ressources multimédias, favorisant la constitution de partenariats avec les entreprises et les grands organismes publics et privés.

### \*Le cadre général des lois

**Le Code de l'Éducation :** La scolarité obligatoire doit au moins garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l'acquisition d'un socle commun constitué d'un ensemble de connaissances et de compétences. Ce socle comprend notamment la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication.

**La loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école :** « La maîtrise des TIC fait partie du socle commun des connaissances. »

**La loi Hadopi dans son article 16** « Tous les élèves sont initiés à la technologie et à l'usage de l'informatique. Dans ce cadre, notamment à l'occasion de la préparation du (B2i) ils reçoivent de la part d'enseignants, préalablement sensibilisés sur le sujet, une information sur les risques liés aux usages des services de communication au public en ligne . »

### \*Un cadre précis et détaillé : les circulaires de rentrée

**Présentation :** Les circulaires de rentrée mettent l'accent sur « la responsabilisation des élèves pour qu'ils se préparent à devenir des citoyens autonomes et responsables ».

**Orientations :** l'appui sur des ressources numériques de qualité, à la fois pour l'enseignant, pour les élèves et pour la classe ; l'usage des services numériques personnalisés (ENT, cahier de texte numérique) pour l'individualisation et la personnalisation de la pédagogie ; l'usage responsable et civique de l'internet.

**Outils :** ENT = élément clé de l'aide personnalisée, de l'accompagnement éducatif, de l'accès aux ressources d'apprentissage et du lien avec les familles.

*Manuels numériques* comme la multiplication des équipements des classes en tablettes doivent faciliter l'usage de ressources pédagogiques numériques par les élèves.

*Le bureau numérique du professeur* doit rassembler les ressources et les outils nécessaires à l'exercice de son métier.

### \*Vers une généralisation du numérique à l'école

**Communication et formation :** Élèves, parents, professeurs, personnels administratifs peuvent accéder à ces ENT espaces → des partenariats entre les académies et les collectivités territoriales permettent de les déployer. Les TICE doivent permettre aux élèves d'accéder à des ressources éducatives, et aux professeurs de disposer de nouveaux moyens susceptibles d'améliorer les apprentissages (ex : portail PrimTice, eduscol). Elles permettent également de renforcer les liens entre l'institution scolaire et les parents (ENT) / les plateformes de formation pour les enseignants.

**Les TICE pour tous :** offrent de nouveaux outils susceptibles d'aider les élèves porteurs d'un handicap. / Le document électronique a l'avantage par rapport aux autres formats de documents de s'adapter aux handicaps des utilisateurs (cécité complète, partielle, daltonisme, handicap moteur ou cognitif), en étant compatible avec les aides techniques, plage Braille, lecteur vocal, navigation sans souris, commandes vocales, etc. / TICE aident les élèves dyslexiques.